

Mémoire déposé par *Montréal pour tous*



Consultation publique sur le projet d'Oléoduc Énergie-Est de
TransCanada

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Septembre 2015

***Montréal pour tous* est un groupe de citoyens non partisan, actif sur la scène municipale depuis 2011.**

Nous accueillons les propriétaires, locataires et commerçants de tous les arrondissements de la Ville de Montréal, qui, indignés par les fortes hausses de l'évaluation foncière et des taxes municipales annoncées dans la foulée des révélations de la commission Charbonneau, réclament des **changements profonds dans la gouvernance des institutions municipales**. Nous croyons au bien-fondé de la taxe foncière et sommes prêts à faire notre part. Mais, avant de payer davantage, nous exigeons que les finances publiques soient assainies grâce notamment à un **contrôle étroit des dépenses** et par la mise en place de **mesures robustes pour contrer la corruption**. Nous plaidons aussi pour qu'une **aide ciblée soit offerte aux citoyens les plus démunis**, ceci pour conserver la mixité des arrondissements et garder la ville accessible à toutes les classes sociales.

Montréal pour tous participe assidument, par le dépôt notamment de recommandations et de mémoires, aux divers forums de consultation publiques institués par la Ville de Montréal: conseil municipal, commission de la présidence du conseil, commission sur les finances et l'administration, sur des sujets d'importance tels que le programme triennal d'immobilisations, les prévisions budgétaires des services et organismes de compétence municipale, le rapport du Vérificateur général, l'évaluation foncière.

Pour nous joindre :

- **montrealpourtous@gmail.com**

Pour nous suivre :

- Site Web : **montrealpourtous.com**
- Facebook : <https://fr-ca.facebook.com/MontrealPourTous>



Pour le refus de TransCanada de participer à cet exercice démocratique



Pour la qualité et la pertinence des 2 rapports techniques produits par la Firme Savaria Experts-Conseils et rendus disponibles, dans le cadre de cette consultation, par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)

Nous tenterons de juger de la pertinence du projet Énergie Est du point de vue du citoyen, payeur de taxes...

Avant d'entrer dans le vif du sujet, signalons, plus généralement, que l'industrie des sables bitumineux aura appauvri le Québec:

- le "mal hollandais" ¹ a causé la perte, entre 2002 et 2008, de 32000 emplois manufacturiers au Québec ²
- l'exportation croissante de pétrole brut, non raffiné, pourrait causer des pertes d'emploi dans le secteur de la transformation (raffinage, etc.) ³

Signalons aussi le rôle, pour le moins ambivalent, de promoteur et de contrôleur joué par nos gouvernements - fédéral et provincial - qui doivent contrôler les risques environnementaux des projets pétroliers tout en y ayant des intérêts politiques et économiques, pour y avoir investi des sommes publiques importantes.

¹ I.E. une appréciation de la devise - et donc des prix à l'exportation - attribuable à l'exploitation et à la vente à l'étranger des ressources naturelles, dont le pétrole.

² L'Alberta s'enrichit au prix d'un appauvrissement du Québec, Le Devoir, 21 mai 2014, p. B2.

³ Duty Calls: Federal responsibility in Canada's oilsands, Institut Pembina, octobre 2010 p. 14.

C'est arrivé près de chez nous !

Nous examinerons un évènement récent, concret et familial, l'accident ferroviaire de lac Mégantic, pour illustrer nos questions et préoccupations concernant Énergie Est.

Le 6 juillet 2013, le déraillement d'un convoi de 72 wagons-citernes contenant du pétrole brut léger a provoqué des explosions et un incendie qui ont détruit, dans le centre-ville, une quarantaine d'édifice sur une zone de 2 km², tuant 47 personnes. 5 978 000 litres de pétrole ont été brûlés ou déversés dans l'environnement ⁴. 100 000 litres ont transité depuis le lac Mégantic vers la rivière Chaudière, qui traverse la Beauce pour rejoindre le fleuve St-Laurent à la hauteur de Lévis. Des entreprises agroalimentaires (Olymel et Agropur, notamment) installées sur le bord de La Chaudière, ont dû interrompre leur production ou opter pour le transport d'eau potable par camion. Plusieurs municipalités riveraines dont St-Georges, Ste-Marie et Lévis, ont pris des mesures préventives pour éviter la contamination de leur approvisionnement d'eau.

Sont notamment intervenus depuis le début des évènements, le ministère de la sécurité publique (mesures d'urgence, etc.), le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (travaux de caractérisation environnementale, de nettoyage et de décontamination, mesures de mitigation et de suivi environnemental, etc.), le ministère de la santé et des services sociaux (soutien offert aux sinistrés pour des besoins de nature psychosociale et de santé publique, etc.), le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (reconstruction des bâtiments et des infrastructures, etc.), etc. La municipalité de Lac Mégantic et les municipalités riveraines de la Chaudière ont du, elles-aussi, déployer des efforts logistiques supplémentaires. Même monsieur Harper qui, lors d'une visite, a qualifié les lieux de "site de guerre", a mobilisé quelques ressources...

Qui, à date, a assumé les frais de cette prise en charge, pourtant bien légitime ? Les contribuables ! En effet, depuis juillet 2013, la presque totalité des sommes investies pour juguler la crise l'ont été par nos gouvernements, dans une situation d'urgence où la sécurité des personnes et des biens était en cause et où les compagnies impliquées dans la tragédie et visées par une ordonnance ministérielle les enjoignant d'assumer les coûts des opérations de nettoyage et de décontamination tardaient pour le moins à assumer leurs responsabilités ⁵.

⁴ Tableau-synthèse. Estimation au 22 juin 2014 des quantités de pétrole brut léger impliquées dans l'accident à Lac Mégantic, MDDE&LCC

⁵ Le 7 août 2013, les compagnies responsables du tronçon de chemin de fer où a eu lieu l'accident, la "Montréal, Maine & Atlantique Canada Cie" et son pendant américain la "Montréal, Maine & Atlantic Railway Ltd", qui n'étaient pas suffisamment assurées pour dédommager les victimes, ont déclaré faillite.

Entretiens, un recours collectif au bénéfice de 4000 requérants a été lancé contre 25 compagnies canadiennes et américaines, liées de près ou de loin au déraillement ferroviaire. Toutes ces sociétés, sauf le Canadien Pacifique, ont accepté de verser une indemnisation aux victimes à la condition d'être déchargées légalement de toute procédure judiciaire. Le plan d'indemnisation, s'il est approuvé, accorderait un peu moins de 200 millions \$ au gouvernement du Québec et à la ville de Mégantic, pour le nettoyage et autres coûts liés à l'accident. Environ 111 millions seraient distribués aux familles des victimes et la dernière centaine de millions serait consacrée à d'autres réclamations, entre autre pour dommages matériels et psychologiques. Finalement, 21 millions défraieront les honoraires des avocats, les seuls que la tragédie aura enrichi ! Mais ce possible règlement pourrait bien être invalidé puisque le Canadien Pacifique entend en contester la légitimité. Et si le CP arrive à convaincre le juge, les victimes et les instigateurs de l'action collective pourraient avoir lancé des procédures judiciaires onéreuses de plusieurs années sans revoir leur argent !

En supposant que les argents de ce plan d'indemnisation soient finalement distribués, aura-t-on pour autant l'assurance que tous les dépenses engagées jusqu'à maintenant, ont été remboursées, sachant, entre autre, que l'opération de décontamination aura coûté à elle seule plus de 150 millions \$? Quel est le bilan de la récupération du pétrole, sachant que généralement le pourcentage de récupération peut être aussi faible que 15 à 20 % ?⁶ Quelles sommes additionnelles devront être avancées pour restaurer le milieu de façon à le ramener à son état initial, comme l'exige la loi sur la qualité de l'environnement ?⁷ Sommes-nous par ailleurs en face de dommages irréversibles ? Qui assumera les coûts associés aux impacts à moyen et long terme de la catastrophe sur la santé des hommes et des écosystèmes, les compagnies fautives étant maintenant déchargées de toutes procédures judiciaires ? Qui ? Nos gouvernements, donc vous et moi, fort probablement !!!

Le pipeline Énergie Est risque d'exposer les contribuables à des aléas sociaux, économiques et environnementaux similaires...Et comme un des meilleurs prédicteurs de l'impact d'un déversement est son emplacement, les particularités de la région métropolitaine pourraient bien constituer autant des conditions aggravantes : en effet, selon les recherches, plus la zone du déversement est densément peuplée et près des côtes, plus les impacts économiques sont importants et les frais de nettoyage onéreux !⁸ Le type d'hydrocarbure en cause est aussi un facteur de risques: le bitume dilué, qu'on entend transporter via Énergie Est présente, au contact de l'eau, un comportement différent du pétrole conventionnel: ainsi lors d'un déversement récent dans la rivière Kalamazoo⁹, le bitume dilué, plutôt que de flotter à la surface, s'est déposé au fond de l'eau, rendant le nettoyage très ardu. Après 5 ans et plus d'un milliard de dollars, 20% du bitume se trouve encore au fond de la rivière et sa récupération définitive est plus qu'incertaine, selon l'EPA (US

⁶ Lac Mégantic sous la loupe environnementale, Journal La Tribune, 14 août 2015

⁷ Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.43

⁸ Consequences of oil spills: a review and framework for informing planning, Stephanie E. Chang & all, Ecology and Society, 2014

⁹ En Juillet 2010, 3,8 millions de litres de bitume dilué provenant de l'oléoduc 6B d'Enbridge ont contaminé, sur 60 kilomètres, la rivière Kalamazoo (Michigan).

Environmental Protection Agency).¹⁰ Rappelons que, malgré tous les efforts de décontamination, les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité peuvent être irréversibles: ainsi, 25 ans après la marée noire provoquée, en Alaska, par le superpétrolier Exxon Valdez, 2 populations d'épaulards, écologiquement et génétiquement distincts, ont, selon les scientifiques, peine à se rétablir, au point où on parle, au moins dans un cas, d'extinction probable de la population. ¹¹

Aucun régime de responsabilité n'est suffisant pour remédier à une catastrophe d'envergure

La récente loi fédérale C-46 "Loi sur la sûreté des pipelines " ¹², qui crée un régime de responsabilité en cas de rejet causé par un pipeline, n'a pas, selon nous, le mordant nécessaire pour protéger contribuables et écosystèmes : entre autres choses, la limite de responsabilité en l'absence de preuve de faute ou de négligence fixée à au moins un milliard de dollars est insuffisante, compte tenu des coûts engendrés par les déversements récents; les ressources financières (formes et montants) qui doivent assurer de la solvabilité de l'entreprise sont laissées à la discrétion et au bon jugement des fonctionnaires; la séquence de recouvrement des créances fait que les pertes de valeur de non-usage ¹³, les dernières en liste, risquent de ne jamais être restituées; les délais de prescription, de 6 ans après la date du rejet, sont trop courts pour que les impacts à moyen et long termes sur la santé des hommes et des écosystèmes puissent jamais être dédommagés.

Dans ce contexte, peut-on réellement imaginer que les taxes foncières générées par l'oléoduc sur une période de 40 ou 60 ans ¹⁴, si importantes soient telles, puissent adéquatement refléter le risque financier pour les municipalités (et les contribuables), au regard des conséquences financières engendrées par les incidents environnementaux possibles, tel que présentés dans le premier rapport technique "Impacts d'un déversement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal"?

¹⁰ Voir à cet effet la note de l'EPA (US Environmental Protection Agency) (http://www.epa.gov/enbridgespill/pdfs/enbridge_fs_201308.pdf)

¹¹ Voir Ongoing population-level impacts on killer whales *Orcinus orca* following the 'Exxon Valdez' oil spill in Prince William Sound, Alaska. *North Gulf Oceanic Society*, Vol. 356: 269–281, mars 2008

¹² Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et la Loi sur les opérations pétrolières au Canada ((titre abrégé : « Loi sur la sûreté des pipelines »), adoptée en troisième lecture à la Chambre des communes le 6 mai 2015.

¹³ Les valeurs d'usage sont associées à l'utilisation directe de l'environnement, comme la pêche et la baignade dans un lac et la marche en forêt, ou à des utilisations commerciales comme l'exploitation forestière ou l'agriculture. Les valeurs de non-usage sont liées à la conscience de la pérennité de l'environnement (*valeurs d'existence*) ou à la nécessité de laisser des ressources environnementales aux générations futures (*valeurs de legs*).

¹⁴ Impact fiscal du projet de l'oléoduc pour les municipalités du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM), deuxième rapport technique, Savaria Experts-Conseils, p.10

Au final, qui assumera la perte d'une valeur d'usage comme l'accès à l'eau potable ou celle irréversible d'une espèce donnée, béluga ou épaulard, face aux générations futures ???

Les autorités n'ont pas fait la preuve de leur capacité de prise en charge

La majorité des risques, sociaux, économiques et environnementaux, qui sont discutés comme une possibilité dans l'éventualité de la mise en place d'Énergie Est, sont déjà en force par la seule présence, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, de l'oléoduc 9B d'Enbridge¹⁵, qui traverse par ailleurs des milieux et écosystèmes apparentés. À cela s'ajoutent les aléas liés au transport régional des produits pétroliers par voies terrestre et maritime, en forte hausse ces dernières années...

Nos élus devraient déjà avoir déployé les mesures qu'ils disent vouloir mettre en place si le projet Énergie Est se concrétise. ! Ce qui fait douter de la capacité réelle de nos institutions à faire face à un sinistre d'importance ! À ce titre, les exemples récents de gestion de crise sont plutôt désolants !¹⁶

Dans l'exercice de planification du territoire, la Communauté métropolitaine de Montréal devra prendre en compte, dans la décision à rendre, des impacts cumulatifs qui seraient la résultante de ce nouveau projet.

En transition vers une nouvelle économie ?

Avons-nous les moyens collectivement d'assumer de tels risques pour si peu d'avantages ?

Donnons-nous plutôt une politique énergétique cohérente avec la situation globale d'un monde aux prises avec les changements climatiques, qui réduira au maximum notre usage des hydrocarbures et misera résolument sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le transport en commun et l'électrification des transports. C'est probablement l'investissement qui rapportera le plus par dollar investi ! Et les citoyens du Québec, qu'ils soient payeurs de taxes ou non, y trouveront plus certainement leur compte !

¹⁵ Espérant que cette infrastructure vieillissante soit actuellement exploitée en deçà des tolérances de conception !

¹⁶ La fuite, à la station de pompage d'eau brute de la Ville de Longueuil de 28 000 litres de diesel dans le réseau d'égouts de la Ville et le fleuve St-Laurent, le 14 janvier dernier, a forcé la Ville à émettre un avis d'interdiction de consommation qui, du coup, a privé d'eau plus de 300 000 résidents du Vieux-Longueuil, de St-Hubert, St-Bruno de Montarville et Boucherville pendant près de 36 heures. 20 centres d'approvisionnement d'eau potable mis en place sur le territoire ont distribué plus de 400 000 litres d'eau. La Ville de Longueuil a été blâmée pour son imprudence et sa négligence, dans la gestion de cette crise.